



Association pour le Partage  
des Traitements AntiSIDA  
avec l'Afrique

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 21 février 2002

L'Assemblée Générale Annuelle de l'APTAA, Association pour le Partage des Traitements AntiSIDA avec l'Afrique, s'est réunie le 21 février 2002 à 20 heures 30, au Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, Place Saint-Jacques, à Besançon. Les convocations avaient été envoyées aux adhérents par courrier 15 jours auparavant, avec un imprimé pour donner pouvoir ; la réunion était publique, et des invitations avaient été adressées par courrier papier ou électronique aux sympathisants et donateurs dans les jours précédents.

A l'heure dite, une trentaine de personnes étaient présentes. Après pointage des feuilles d'émargement, 24 adhérents sont présents, et 24 pouvoirs sont enregistrés.

L'assemblée est ouverte à 20h45 par Bruno Hoen, Professeur au Service des Maladies Infectieuses et Tropicales au CHU de Besançon, et Président de l'association ; après avoir accueilli et remercié les participants, il rappelle l'ordre du jour :

- rappel de la situation épidémiologique du Sida dans le monde et au Bénin
- rapport moral et d'activité
- rapport financier
- état de l'action et perspectives 2002
- examen de l'opportunité d'une demande de reconnaissance d'utilité publique
- montant des cotisations 2002
- renouvellement du Conseil d'Administration

1) Bruno Hoen rappelle rapidement les chiffres clés de l'épidémie, et les raisons du partenariat avec Porto-Novo. Il présente la situation des traitements anti-rétroviraux en Afrique, notamment depuis les accords internationaux sur les tarifs d'accès pour les pays en développement, et les programmes nationaux. Les difficultés d'application sont réelles, et les solutions sont variées. Dans ce cadre, il rappelle les buts du micro-projet d'APTAA :

- apporter une aide thérapeutique sur une échelle réduite, mais réelle : fourniture de traitements, suivi médical, formation des acteurs
- faire la preuve de la faisabilité des traitements

2) **Rapport moral et d'activité** : au cours des 6 mois depuis sa constitution, l'association a pu entamer une activité soutenue, comme en témoignent les compte-rendus des commissions :

- commission événements : Rafaëlle Couillard rappelle les opérations auxquelles Aptaa a été associée : Gala de Médecine, concert de la Chorale Universitaire ; et, bien sûr, la journée Mondiale de Lutte Contre le Sida du 1<sup>er</sup> décembre, avec la vente de porte-clés / jetons de caddie dans les hypermarchés de la ville, et l'animation sur l'esplanade de la Mairie, avec le soutien de la Municipalité et des services techniques de la Ville, ainsi que différents partenaires et de tous les bénévoles qui en ont fait un succès. Le bilan financier de ces opérations est très positif, comme on le verra.

- commission relations extérieures : Catherine Balliot détaille le partenariat en cours de constitution avec la section de BTS du lycée Ledoux (dont deux étudiants étaient présents) ; Christiane Guinchard expose les prises de contact avec les clubs services de la ville ; Bruno Hoen rappelle l'entrevue positive avec le Maire, la municipalité fournissant un soutien logistique (salles, communication).
- commission soins : Bruno Hoen expose les conditions de la prise en charge des patients à Porto-Novo : achat et paiement direct des médicaments sur place à la CAME (Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels) après dispensation ; mutualisation de la prise en charge du suivi biologique par les patients eux-même en fonction de leurs ressources ; critères de sélection des dossiers. Les traitements sont engagés dès ce mois pour un premier groupe de 5 patients, et seront suivis progressivement d'autres, de manière à synchroniser les analyses biologiques (effectuées au CHU de Besançon).

Une fois les questions épuisées, le rapport moral est adopté à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

**3) Rapport financier :** Patrice Muret, en sa qualité de Trésorier, présente l'état des finances de l'association. L'association compte une centaine d'adhérents, plus une cinquantaine de donateurs. Compte tenu des produits et des charges constatés au 31 décembre, les réserves de l'association s'élèvent à 14 485 euros (95 016 FF). Ceci permet d'envisager favorablement la constitution à terme des réserves nécessaires (prévues pour 3 ans).

Il n'a pas été possible de soumettre les comptes à un commissaire aux comptes pour des raisons matérielles. Sous réserve de satisfaire à cette formalité, le bilan financier est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

#### **4) Etat de l'action**

Les projets à court terme concernent :

- la participation à l'animation "carnaval" du Comité des Fêtes de Besançon pour les 8-9-10 mars de 11h00 à 20h00 ; un chalet est fourni gratuitement.
- la participation à l'une des représentations de la troupe théâtrale "La Cancoillote", qui répartira au profit de 4 associations, parmi lesquelles figure Aptaa, l'intégralité de ses bénéfices ; les dates sont 8, 9, 20 et 21 mars ; la première de ces dates est retenue pour assurer une présence à l'entrée (expo photos, brochures, jetons).

Pour éviter de se reposer sur la seule journée de décembre, une animation ou action sera étudiée pour mai ou juin.

Enfin, pour assurer la pérennité de l'action, tous les adhérents sont invités à mobiliser leurs relations, familles, amis ; l'objet de cette opération, baptisée "1+1 = 2" est de doubler à nouveau d'ici la fin de l'année le nombre d'adhérents.

#### **5) Demande de Reconnaissance d'Utilité Publique**

Bruno Hoen expose les raisons qui peuvent inciter à rechercher cette reconnaissance : réserves de partenaires pressentis, image de marque favorable, déductibilité fiscale pour les entreprises. Puis il résume ce qui ressort d'une étude approfondie des textes disponibles ; il apparaît que l'argument fiscal ne tient pas, la loi de 87 sur la facilitation du mécénat d'entreprise jouant un rôle similaire. En revanche, le dossier administratif à établir est conséquent, et nécessitent de suivre une procédure assez stricte, et susceptible d'être longue, ce que confirme une intervention dans l'assemblée. On convient après discussion que l'objectif reste envisageable pour plus tard, mais que les démarches formelles ne seront pas entreprises cette année.

#### **6) Montant des cotisations**

Sur proposition du conseil d'administration présentée par le Trésorier, les cotisations pour 2002 s'établissent comme suit :

- traif réduit	10 euros
- tarif normal	25 euros
- adhésion de soutien	50 euros
- membre bienfaiteur	100 euros et plus

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée. Le Trésorier appelle les adhérents à verser leur cotisation aussi tôt que possible.

## **7) Renouvellement du Conseil d'Administration**

Conformément aux statuts, un tiers des sièges est renouvelable. 3 membres ont présenté leur démission pour raison personnelle ou professionnelle : A. Schneiter, Ph. Mercet et N. Pelier. Comme prévu à titre transitoire, 2 sièges supplémentaires sont tirés au sort pour le renouvellement : P. Muret, et Ch. Guinchard. Entre 4 et 9 sièges étaient ainsi à pourvoir. Les 2 sortants se représentent. Sont également candidats déclarés en séance : Jean François Faucher ; Michèle Essert ; Véronique Nicol ; Françoise Hoen ; Theo Hounkpatin ; Emmanuel Bard. Le nombre de candidats étant compris dans le nombre de sièges à pourvoir, et sans opposition de l'assemblée, la liste entière est soumise au vote de l'Assemblée et acceptée à l'unanimité. La liste du nouveau conseil est jointe en annexe.

Bruno Hoen remercie à nouveau les participants et convie les membres du CA nouvellement élu à convenir de la date de leur première réunion. Celle-ci est fixée au lundi 4 mars à 20h30.

Plus personne ne demandant la parole, la réunion est levée à 22 heures 45.

Fait à Besançon, le : 23/02/02

Le Secrétaire,  
Patrick Verguet



Association pour le Partage  
des Traitements AntiSIDA  
avec l'Afrique

## Membres du Conseil d'Administration au 21 février 2002

Geneviève	ACHARD
Catherine	BALLIOT
Emmanuel	BARD
Dominique	BETTINGER
Catherine	CHIROUZE
Rafaële	COUILLARD
Michèle	ESSERT
Jean-Marie	ESTAVOYER
Jean-François	FAUCHER
Christiane	GUINCHARD
Bruno	HOEN
Françoise	HOEN
Théophile	HOUNKPATIN
Jean-Marc	JACQUET
Patrice	MURET
Véronique	NICOL
Daniel	PORTE
Estelle	SEILLES
Patrick	VERGUET